

RISQUE NEGLIGEABLE A L'EGARD DE L'ESB : SURVEILLANCE DES MALADIES NEUROLOGIQUES DES BOVINS, POUR QUE LA SUISSE CONSERVE CE STATUT

La Suisse est classée comme pays à risque négligeable à l'égard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ce statut sanitaire indiquant le niveau de sécurité le plus élevé lui a été accordé par l'organisation mondiale de la santé animale (OIE). Pour que notre pays puisse conserver ce statut, la surveillance officielle de la santé animale doit remplir certaines exigences. Outre l'ESB, il existe chez les bovins une série de maladies neurologiques infectieuses soumises également à la surveillance de la santé animale, comme la rage ou la listériose. La surveillance des maladies neurologiques est aussi importante pour la reconnaissance précoce de nouvelles épizooties.

Exigences à remplir par la surveillance officielle

En Suisse, l'ESB est éradiquée depuis des années. Pour que la Suisse soit reconnue internationalement comme pays exempt d'ESB, il faut prouver chaque année que l'ESB serait très probablement découverte si elle survenait en Suisse. Pour ce faire, il faut examiner un certain nombre de bovins présentant des symptômes neurologiques. Le principe : plus le nombre de cas suspects éclaircis est grand, plus il est sûr que la Suisse est véritablement exempte d'ESB.

Situation de départ et faits en Suisse

Grâce à une lutte efficace par le passé, les cas de suspicion d'ESB sont devenus rares. Mais la Suisse n'a atteint que de justesse les exigences minimales de l'OIE en matière de nombre de cas suspects examinés. Ces dernières années, il n'y a eu que de rares cas de suspicion d'ESB annoncés. Qu'il y ait ou non de l'ESB en Suisse, il y a des bovins qui présentent des symptômes neurologiques, ce qui en fait des cas suspects d'ESB ou d'une autre maladie neurologique infectieuse ; ils doivent donc être examinés suivant une procédure établie (voir au verso). Désormais, des animaux présentant des symptômes neurologiques sans suspicion explicite d'ESB peuvent également être envoyés aux cliniques des facultés Vetsuisse pour clarification neurologique, ou des échantillons adressés directement au laboratoire de référence. Il sera dans tous les cas procédé à une analyse ESB en plus du diagnostic neuropathologique. La qualité de la surveillance des maladies neurologiques pourra ainsi être conservée à un niveau élevé, et la Suisse remplir les exigences de l'OIE et attester de l'absence de l'ESB. Cela constitue également une plus-value pour le vétérinaire qui a envoyé l'animal et pour le propriétaire de l'animal. Les coûts des analyses sont à la charge des cantons.

Effets de la surveillance sur des exploitations examinées

Lorsque l'examen de laboratoire d'un bovin atteint d'une maladie neurologique donne un résultat normal, cette clarification n'a aucune conséquence sur l'exploitation de provenance du bovin. Dans tous les cas, le résultat de l'analyse est transmis au vétérinaire responsable de l'envoi et le laboratoire de référence est à disposition pour des informations plus détaillées. Si le résultat indique une épizootie soumise à l'annonce obligatoire, le canton compétent est informé et le cas échéant des analyses supplémentaires sont ordonnées. En cas de résultat positif à l'ESB, le bovin devient un cas d'épizootie. Le vétérinaire cantonal ordonne à l'exploitation les mesures prévues dans l'ordonnance sur les épizooties (OFE [Art. 179c](#)).

Que se passe-t-il si l'ESB est découverte ?

Si le diagnostic est celui de l'ESB classique, la Suisse perd son statut de pays exempt d'ESB. S'il s'agit d'une forme atypique d'ESB, le statut épizootique de la Suisse ne change pas.

BOVIN ATTEINT D'UNE MALADIE NEUROLOGIQUE ? – A CLARIFIER !

Tout bovin présentant des problèmes neurologiques peut être suspecté d'être atteint d'ESB ou d'autres maladies soumises à l'annonce obligatoire, et doit donc être examiné par un vétérinaire.

Examen clinique d'un bovin présentant des problèmes neurologiques

Lorsqu'un bovin âgé de 24 mois au moins présente des symptômes neurologiques, il doit être examiné suivant la check-list ci-après.

Check-list

Démarche hésitante, incertaine / chute inexplicée	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Peur de franchir des passages, seuils, rigoles	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Hypersensibilité au bruit, à la lumière ou au toucher	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Nervosité inhabituelle, agressivité, peur inhabituelles	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Mimiques, grincements de dents	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Lorsque le vétérinaire constate un ou plusieurs de ces signes, l'ESB ne peut cliniquement pas être exclue.

Un animal présentant des symptômes neurologiques devient un cas clinique suspect

Le vétérinaire doit signaler le cas au service vétérinaire cantonal. Si le service vétérinaire cantonal confirme l'existence d'une maladie neurologique à vérifier / la suspicion d'ESB, l'animal devient un cas clinique suspect ; l'animal doit être examiné au laboratoire de référence pour analyse neuropathologique et pour l'ESB. Le service vétérinaire cantonal communique au vétérinaire la suite de la procédure. D'après l'ordonnance sur les épizooties [Art. 179b](#), il ne doit pas être appliqué de séquestre.

Préparation pour le prélèvement de l'échantillon

Le service vétérinaire cantonal décide si l'animal est hospitalisé dans une des cliniques de la faculté Vetsuisse (BE, ZH) ou s'il est euthanasié sur place ou dans le service de pathologie de la faculté Vetsuisse (pas de tige perforante ; le cerveau doit être intact pour l'examen). La tête est prélevée. La mâchoire inférieure, le museau et les cornes peuvent être enlevés, le crâne ne doit pas être ouvert.

Envoi de l'échantillon

La tête prélevée doit être envoyée au laboratoire de référence dans un sac ou un container de plastique étanche, accompagné d'un formulaire de demande dûment rempli. L'envoi doit être effectué dans les 24 heures. Si ce n'est pas possible, la tête doit être conservée à une température inférieure à 10°C. Le matériel ne doit en aucun cas être congelé !

Laboratoire de référence et contact

Le laboratoire de référence pour la clarification de bovins atteints d'une maladie neurologique et de cas suspects d'ESB se trouve à l'Université de Berne. Les vétérinaires doivent annoncer l'envoi de l'échantillon au laboratoire.

Adresse Institut de pathologie animale, Sektionshalle, Faculté Vetsuisse de Berne, Länggasse 122a, 3012 Berne

Annonce E-mail: ekf.neurocenter@vetsuisse.unibe.ch; Téléphone: +41 31 631 22 06

Contact pour des questions Neurocenter – Laboratoire de référence pour l'ESB, Prof. Torsten Seuberlich, Faculté Vetsuisse de Berne, Bremgartenstrasse 109a, 3012 Berne

Briefkopf Kanton

[Hier eingeben]

[Hier eingeben]

Couverture des frais

Le détenteur est indemnisé pour la perte de l'animal abattu.

Coordonnées du canton qui paie les frais de transport, d'examen de laboratoire et d'évacuation.